



HAL
open science

Claude Haton combat les ‘erreurs’ du ‘simple peuple’ (1566)

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Claude Haton combat les ‘erreurs’ du ‘simple peuple’ (1566). Boris Klein; Philippe Martin; Sébastien Roman. L’Europe des superstitions. Une anthologie: XVIe-XXe siècle, Cerfs, pp.61-67, 2020, 978-2-204-14172-7. hal-04684758

HAL Id: hal-04684758

<https://hal.science/hal-04684758v1>

Submitted on 28 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sous la direction de

BORIS KLEIN
PHILIPPE MARTIN
SÉBASTIEN ROMAN

L'EUROPE DES SUPERSTITIONS

Une anthologie
xvi^e-xx^e siècle

LES ÉDITIONS DU CERF

Ouvrage publié
sous la direction éditoriale de
GUY STAVRIDES

© *Les Éditions du Cerf*, 2020
www.editionsducerf.fr
24, rue des Tanneries
75013 Paris

ISBN : 978-2-204-14172-7

CLAUDE HATON COMBAT
LES « ERREURS » DU « SIMPLE PEUPLE »
(1566)

Été 1566, Charles IX vient d'achever son grand tour de France inauguré au lendemain de la première guerre de religion. La promulgation de la paix d'Amboise semble avoir apaisé le royaume. Pour autant, la situation politique est des plus instables. À cette période, un prêtre provinois, Claude Haton (vers 1535-vers 1605), occupe alors les fonctions de vicaire de la paroisse des Ormes. Nous disposons de peu d'éléments quant à son parcours personnel. Sa famille, composée pour l'essentiel de laboureurs, semble solidement implantée à Melz-sur-Seine. Tonsuré en 1548, il reçoit l'ordination sacerdotale en 1554. Sa carrière est jalonnée de charges et de bénéfices modestes : prêtre habitué de l'église provinoise de Saint-Ayoul, chapelain à l'Hôtel-Dieu de la même ville, ainsi qu'à Notre-Dame du Val. Claude Haton est passé à la postérité grâce à ses écrits personnels. Des Mémoires qui s'échelonnent depuis 1553 jusqu'en 1582.

Dans l'extrait proposé, il dénonce la crédulité de nombreux fidèles. L'affaire concerne une croyance ancienne dont l'auteur observe la résurgence, sans doute à la faveur de la situation religieuse conflictuelle. Il s'agit de prises de position de certains villageois, car semble-t-il seuls sont concernés les ruraux, qui entendent arrêter toutes activités le samedi à partir de midi. Une situation qui paraît s'être propagée non seulement en Brie, mais également en Champagne. Une telle diffusion révèle incidemment la circulation de l'information en milieu rural. Cette observance serait commandée par une dévotion mariale. Dans le cas présent, la Vierge elle-même aurait dévoilé ses exigences à une jeune fille.

Il est intéressant de noter que la consécration, par l'Église romaine, du samedi à Marie est un usage ancien. Observe-t-on ici la volonté maladroite de fidèles souhaitant revendiquer leur appartenance à la religion catholique à une époque où la Réforme met à mal l'unité de la chrétienté ? S'agit-il plus simplement d'une attitude qui révèle une société où l'univers magico-religieux reste très prégnant ? De fait, les arguments défendus par les « sabbatistes » sont ceux d'individus soucieux de préserver les fruits de la terre de toute colère divine... Des fidèles aux yeux desquels les miracles, opérés par celle qui reçoit le message marial, ont valeur de preuves. Pour autant, ce fait trouve une justification liturgique, celle d'être en capacité d'assister à l'office des vêpres du jour en se libérant de toute contingence matérielle.

Cet épisode fournit l'occasion à l'auteur de proclamer ses positions orthodoxes. Pour se faire, il se livre tout d'abord à une véritable enquête : déterminer la source de cette « erreur » afin de mieux la combattre. Claude Haton s'impose comme un défenseur de la « vraie foi ». Ce prêtre, qui à l'instar de ses pairs a reçu une formation des plus sommaires, fait preuve en ces circonstances de véritables qualités pastorales. Il entend mettre en avant la figure d'un clerc conscient de son état et fidèle aux commandements de l'Église. En cela, il s'oppose à un monde clérical qui partage très largement la culture d'un monde rural d'où il est majoritairement issu. L'opportunité lui est également donnée de tourner en dérision les « huguenotz » dont le savoir n'est guère plus éclairant que celui des catholiques... Il se fait aussi le gardien d'un ordre social qui commande de se livrer à ses activités habituelles du lundi au samedi inclus.

De tels événements posent en creux la question de la sanctuarisation du repos dominical. Serait-elle remise en cause ? Face à cette éventualité, le vicaire se fait alors théologien en rappelant les différences qui construisent en l'espèce les religions chrétienne et juive. Le tableau des croyances brossé ici témoigne de l'urgence du travail de catéchèse que le concile de Trente, récemment achevé, entend mettre en œuvre. Le catéchisme romain publié la même année en est la concrétisation.

STÉPHANE GOMIS.

Source

Mémoires de Claude Haton, Bourquin L. (éd.), t. II, 1566-1572, Paris, CTHS, 2003, p. 84-89.

Superstition de plusieurs simples personnes des villes et villages, qui, en temps d'esté s'abstenoient de besongner le samedi depuis midy, de poeur de n'ofenser Dieu et la Vierge Marie.

Au temps de l'esté de ceste presente année, quelque peu de temps avant la feste de Monsieur saint Jehan-Baptiste, se renouvela une vielle erreur et supersticion entre le simple peuple des villes et vill[ag]es, qui avoit esté assoupie assez long temps sans en avoir plus ouy parler, sinon en ceste presente année et la suyvante prochaine qui vient, qui estoit de s'abstenir de besongner par les champs, [...], ni faire aultre besongne de travail le jour du samedi, depuis l'heure de mydi sonné à la cloche ou à l'orloge [...]. Et disoit pour sa raison ce simple peuple que ceste abstinence de ne besongner ledit jour de samedi depuis midy, se faisoit et devoit faire en l'honneur de la Vierge Marie Nostre Dame, laquelle l'avoit ainsi revelé à plusieurs personnes de la terre en ceste ditte présente année ; et que ainsi le falloit faire affin d'éviter à plusieurs maux qui menassoient la France et la sterilité de la terre, qui ne devoit plus donner de fruitz.

Cest erreur plebeenne print tel fond ès cerveaux du simple peuple des villages de Champagne et Brie, et nommemant des Bailliages de Sens, Melun, Montereau, Bray, Nogent, Pons sur Seine, Troyes, Sezane, Chaslons, Reims en Champagne, Esparnay, Chasteau Thierry, Meaux et Prouvins, que la pluspart croyoient et tenoient ce pour article de foy. Et furent quelques temps qu'ilz ne vouloient aucunement travailler ledit jour depuis laditte heure de midy, pour l'honneur de la Vierge Marie, ce disoient-ilz ; et pour couvrir cest erreur de quelque pieté, disoient qu'ilz vouloient aller et estre presens aux vespres, chascun de sa parroisse, pour servir à la Vierge Marie, qui avoit revelé qu'il falloit ainsi faire.

Ceux qui desprisoient cest erreur demandoient à ceux qui la tenoient à qui la Vierge Marie l'avoit revelé et où. Respondoient les sabatistes (c'est-à-dire ceux qui croyoient et tenoient ledit erreur), que ç'avoit esté à une femme d'ung tel village, comme ilz l'avoient ouy dire à gens de bien. Quant on estoit au village où ilz avoient dict estre ceste femme à qui la Vierge l'avoit revelé, et qu'on la demandoit à veoir, ne s'en trouvoit nulle à qui la Vierge Marie en eust rien dict. Et quant on disoit aux gens de ce village pourquoy ilz s'abstenoient donc de besongner ce jour-là après midi, disoient, comme les aultres, que la Vierge Nostre Dame l'avoit ainsi revelé. Quant on leur demandoit où et à qui, respondoient : « A une fille de tel village. » Estoit-on à ce village, oncques ne trouvoit-on fille ni aultre personne qui dist en rien sçavoir. Et toutesfois chascun sabatiste disoit qu'il estoit vray et qu'il l'avoit ouy dire à ung homme de bien, l'aultre à une femme de bien, l'aultre à ung gentilhomme, l'aultre à une damoiselle d'honneur, tous gens de bien et qui n'estoient point manteurs, et qu'en leur pays on n'i faisoit plus rien, ni on n'i besongnoit plus [...].

Toutesfois à la fin trouva-on la fille qui avoir mis cest erreur en avant, le village et le pays, qui fut dans le village de Cholly, sus la riviere de Marne, non loing d'Espargnay et de Vertu. Le nom de laquelle fille ne m'a esté cognu, ni aussi ses parens, laquelle estoit de simple maison, moindre que d'ung laboureur ; laquelle aussi, par je ne scè quel moyen, donna des signes evidens pour persuader à toutes personnes cest erreur estre veritable, qu'il falloit s'abstenir de besongner ledit jour de samedy depuis midi et aller à vespre, suyvant la revelation que luy en avoit faict Nostre Dame, sus peine de s'en mal trouver, tant ès corps que ès biens de la terre, qui debvoient defaillir si on ne faisoit abstinence de besongner à tel jour depuis laditte heure [...].

Et y avoir grand presse à l'aller veoir et ouyr parler [...]. Tel jour fut-il qu'audit Cholly se trouverent plus de quinze

cens ou deux milles personnes pour ung jour, à veoir et ouyr parler ceste sabatiste ; et selon les parolles et promesses qu'elle donna environ la mi-aoust au peuple qui estoit audit Cholly pour la veoir, s'en trouva plus de quatre mille le jour de la Nativité Nostre Dame, qu'on appelle « la Septembre », audit lieu de Cholly, pour veoir et ouyr le signe qu'elle promist de donner, qui estoit tel que, pour probation de ses direz, les cloches dudit [Cholly] devoient sonner toutes seules, sans que aucune personne y toucheast ni les esbranlast. Le jour de laditte feste venu, le peuple à grande foulle estant en l'Église, au cymetiere d'icelle et les environs, pour veoir et ouyr cest promesse, ouyrent tous lesdittes cloches resonner et rendre son, comme qui eust touché dessus avec des marteaux ou bastons, sans les veoir rager, tirer, ni aucune personne dessus frapper ; et si, estoient descouvertes de toutes partz que chascun le voyoit bien [...]. Et en furent portées ces nouvelles quasi par toute la France. Plusieurs huguenotz se transporterent audit lieu pour la veoir et ouyr parler et pour l'interroger, lesquelz d'elle receurent assez d'injures et s'en retournerent tous confuz, n'en sçachant que dire, non plus que les catholicques [...].

Qui aydoit mout à mettre sus ceste erreur sabaticque estoient par chascun village plusieurs vielles gens qui disoient, aucuns avoir veu, aultres avoir ouy dire à leurs peres, meres, pere grans, meres grans et aultres, que de leur temps on n'i faisoit rien [...]. Après lesquelz avoir ouy ainsi serieusement jurer, m'en enquis à de honorables vielz hommes de plusieurs parroisses, gens de bien et fort aagez, le plus jeune de soixante et dix ans, les requerans de m'en dire sans mentir ce qu'ilz en avoient veu de leur temps et dès leur premiere jeunesse. Oncques n'en trouvé ung qui me dist qu'il eust veu observer telles choses à tel jour. Trop bien me dirent aucuns que, dès leur grande jeunesse, avoient veu telle dispute ou superstition avoir esté mise en avant et que plusieurs disoient comme ceux de maintenant, c'est assavoir

qu'ilz avoient ouy dire aux anciens que plusieurs n'i faisoient rien, les aultres y besongnoient, mais qu'ilz en eussent oncques rien veu jamais.

A ceste impieté s'accorderent, en ceste presente année, plusieurs prebstres, curez, vicaires et aultres, qui n'estoient des plus sçavans, ni mieux entendans leur estat ; et avec le simple peuple s'accordaient qu'il n'i falloit point besongner. Et depuis Pons sur Seine jusques à Montereau fault Yonne, en ceste vallée et bas pays de Seine, du costé de la Brie, ne se trouva curez ni vicaires que deux qui preschassent à leurs paroissiens contre ceste impiete et erreur en la religion, et qui les destournassent d'y croyre, ni de y obeïr, qui furent maistre Claude Haron, prebstre vicaire pour ce temps-là en la parroisse des Ormes, natif de Meel sur Seine, et maistre (*blanc*), vicaire de Donnemarie en Montois, natif de Grand Puy auprès de Nangis ; lesquelz, voyans leurs paroissiens garder ceste supersticion pour le commun bruict qui courroit, et les veoir assister au vespres du samedy en plus grand nombre que le dimanche à la grande messe, ce qu'ilz n'avoient coustume de faire, prescherent si diligemment lesditz vicaires contre ceste erreur (sans qu'ilz eussent cognoissance l'ung de l'autre) que leurs paroissiens, dès le samedy d'après, ne furent si eschauffez de retourner à vespre et laisser là leurs gerbes aux champs.

Lesditz vicaires furent blasmez par les simples prebstres et gens des aultres paroisses voisines qui gardoient cest erreur et furent appelez huguenotz, et de eux tenuz pour telz pour ung temps, jusques à ce que les predicateurs cordeliers et jacobins se respendissent par les villages pour prescher contre ceste superstitieuse follie ; et lors furent honorez lesditz vicaires des Ormes et de Donnemarie, lesquelz, par leurs sermons à leurs prosnes, avoient monsté à leur paroissiens que garder l'oysiveté du samedy depuis midi, en signe de faire service, honneur ou homage à Dieu et à la Vierge Marie, que c'estoit judaïser à moytié et que y besongner au

matin et y rien faire après midy estoit estre chrestien et juifz tout ensemble, chose incompatible et qui ne se peult accorder. Les juifz, pour leur feste, font et observent le samedi et besongnent le dimanche. Les chrestiens, qui abhorrent et les juifz et leur supersticion, au lieu du sabbat des juifz, qui est le samedi, célèbrent le dimanche en l'honneur de la resurrection de Nostre Seigneur Jesuchrist, qui est le Messias venu au monde pour la redemption d'iceluy, ce que les juifz ne croyent estre encores venu et l'attendent.